



## Ouverture de compte bancaire personnel pour le travail

Par **ririvivi**, le **08/09/2015** à **16:26**

Bonjour a tous

Je travaille dans le social mon directeur nous demande d'ouvrir un compte bancaire (Gratuit sur internet) avec carte de retrait à notre nom pour mettre l'avance d'argent de poche et de vetures des jeunes placés dans notre etablissement pour leur redistribuer ensuite à la demande.

A t'il le droit et si non sur quel texte de loi puis-je m'appuyer?

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **08/09/2015** à **16:48**

Bonjour,

L'employeur ne peut déjà pas vous imposer ce qui n'est pas prévu au contrat de travail et/ou par une disposition de la Convention Collective...

Le choix de sa banque et de son mode de fonctionnement est du ressort de la vie privée et vous pourriez lui opposer l'[art. L1121-1 du Code du Travail](#)...

Par **Jibi7**, le **08/09/2015** à **17:46**

hello Riri

que vous ne soyez pas obligés d'ouvrir un compte Ok

mais par contre afin de clarifier les comptes avec vos jeunes et surtout de ne pas pouvoir être accusés de mélanger , abuser etc..il sera beaucoup plus simple d'avoir un compte réservé à ces dépenses qui n'ont pas a être mêlées à votre budget propre .

Cela vous permettra de leur présenter leur budget et leurs dépenses + facilement aussi

Par **P.M.**, le **08/09/2015** à **17:54**

Cela n'a rien à voir avec ce que demande l'employeur et la réponse qu'entend lui apporter l'intéressé lequel employeur par ailleurs peut tout autant mettre à la disposition du salarié une

carte bancaire professionnelle ou faire une avance sur frais professionnels qui devront de toute façon être justifiés...

Par **ririvivi**, le **08/09/2015** à **20:44**

Grand merci pour vos réponses